

reuse. Grâce à cette circonstance, les vœux de toute la population catholique de la Province doivent exhaler leurs ardeurs vers le ciel, pour le prier d'accorder la pourpre à Mgr Bruchési. D'abord, le rouge va aussi bien aux bruns qu'aux gris, et ils ont la chance de le porter plus longtemps. Mais toutes ces considérations secondaires tombent une à une devant la circonstance heureuse à laquelle nous venons de faire allusion :

Mgr Bruchési est d'origine italienne.

Comprenez-vous, maintenant, pourquoi cette particularité met fin à toute concurrence ?—Non ?... Vous allez comprendre.

Il est d'usage pour le sacré collège de ne choisir un pape, lorsque l'occasion d'en élire un se présente, que parmi les cardinaux italiens.

Il ne s'agit pas de savoir si cet usage est fondé sur la raison ou sur la justice ; il ne s'agit pas surtout de le discuter. Nous le constatons, voilà tout. Or, puisqu'il faut que le pape soit Italien, Mgr Bégin, malgré ses mérites et malgré ses vertus, ne sera jamais en état de nous illustrer en occupant une cellule sombre dans la maussade prison du Vatican, quel que soit son désir de se sanctifier par la captivité.

Il n'en est pas de même pour Mgr Bruchési. Son origine italienne lui donne le droit incontestable de succéder à Saint-Pierre, et il faudrait que nous fussions tous frappés de démence pour favoriser un simple canadien comme Mgr Bégin, homme distingué sans doute, mais dont la carrière est limitée fatalement au cardinalat, lorsque nous pouvons aspirer à l'insigne honneur de placer un des nôtres dans la brillante chronologie pontificale.

Et qu'on ne dise pas que nous faisons là une simple spéculation de l'esprit. Félix Peretti, plus généralement connu dans l'histoire sous le nom illustre de Sixte-Quint, n'était-il pas le fils d'un pauvre vigneron et d'une modeste servante ? N'avait-il pas, dans son enfance, gardé de vulgaires mais succulents pourceaux ? Alors pourquoi pensez-vous que M. Paul Bruchési, fils d'un honorable épicier-propriétaire d'un faubourg de Montréal, ne puisse pas occuper le trône sur lequel s'est assis celui qui, parti de rien, a eu assez de puissance pour approuver en plein consistoire l'action du moine Jacques Clément, l'assassin de Henri III ?

Quand on songe que cette chose imprêvue pourrait se réaliser, le corps se redresse, la tête se porte plus noblement, le regard quitte le sol boueux pour se perdre dans les stratus cotonneux qui se jouent dans l'azur de notre future patrie, et l'on se sent au cœur une allégresse. Mgr Bruchési régnerait alors sur la catholicité sous le nom de Paul VI. Il succéderait à saint Paul, l'apôtre des Gentils ; au Paul qui a vainement prêché la croisade contre les Turcs ; au Paul qui approuva l'ordre des Jésuites en 1540 ; à celui qui rédigea la Règle des Théatins et qui institua la congrégation de l'Index, rempart des turpi-